YVOIR : EPY (Ensemble Pour Yvoir)

À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne.

Merci d'avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable.
Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position.
Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

1. Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Votre liste est-elle favorable à

- Revoir votre Schéma de Développement Communal (SDC) de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, indépendamment de leur affectation actuelle au Plan de Secteur ?

1 2 3

Le processus d'élaboration d'un SDC est actuellement en cours et ces questions – parmi d'autres – devront être intégrées dans la réflexion globale.
De notre point de vue, le SDC devra « coller » avec le Schéma de Développement Territorial (initié par les autorités régionales et auquel nous comptons être mieux associé que ce qui nous a été proposé jusqu'ici !) et devra être complété d'adaptations du plan de secteur si on veut lui donner les atouts nécessaires à son application.

- D'ici la révision du SDC, adopter un moratoire de l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts; ce en refusant toute demande de permis sur ces espaces, indépendamment de leur affectation au Plan de Secteur?

1 2 3

Pour EPY, même si on comprend les objectifs poursuivis par cette question, il est intellectuellement difficile d'envisager une mesure radicale et globale qui empêcherait

quiconque d'utiliser des parcelles aux fins prévues par le plan de secteur et les possibilités urbanistiques qui y sont liées. Ce serait comme « *changer les règles en cours de partie* » et ce ne serait pas respectueux des exploitants/propriétaires.
Pour autant, ce n'est pas la porte ouvert à tout… ni à n'importe quoi et nous préférons de loin encourager des aménagements dans des espaces urbanisables et déjà équipés.
En effet, nous sommes sensibles à la préservation de notre cadre de vie et donc très attentifs à la minéralisation des sols (y compris pour la gestion des eaux pluviales qui, au regard de l'évolution climatique, doit être particulièrement prise en considération dans tous ces projets).
Pour ces diverses raisons, nous préférons nous engager à étudier au cas par cas mais avec une attention toute particulière les projets de ce type qui nous seraient présentés ; et d'apprécier le plus justement possible si les impacts sont maîtrisés ou si, à l'inverse, ils vont à l'encontre de l'harmonie de nos paysages et risquent de porter divers préjudices.

2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Votre liste est-elle favorable à

- Mettre en place de nouvelles mesures ou renforcer les mesures existantes pour lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (ex. taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales…) ?

1 2 3

Notre groupe n'a jamais caché – et c'est d'ailleurs explicitement et à nouveau repris dans notre programme 2024-2030 – sa volonté de lutter contre les immeubles inoccupés. Rien n'a été faite depuis des années sur le sujet. Or, ça permettrait de répondre à plusieurs objectifs dont la forte demande en logements ou la lutte contre l'insalubrité et les chancres (et donc, la beauté de nos quartiers…). Pour y parvenir, nous voulons sensibiliser les propriétaires aux besoins ou aux risques précités, leur transmettre les informations utiles en matière de la possibilité de prise en charge de leur bien (par ex. les Agences Immobilières Sociales). A défaut, et en cas d'ultime recours, nous appliquerons la taxation prévue.

- Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

1 2 3

Que ce soit lié au contexte budgétaire ou aux compétences communales, nous n'imaginons pas octroyer d'aides financières liées la rénovation de biens. Par contre, maintenir voire améliorer l'accompagnement des propriétaires/promoteurs qui veulent entreprendre de tels travaux (y compris pour des divisions de biens en plusieurs logements) peut sans problème s'imaginer.

- Soutenir une division des logements, contrôlée via les guichets d'aide au logement et le plan de cohésion sociale et subordonnée à un accompagnement technique dans les lieux bien desservis en transports en commun ?

1 2 3

Dans le même objectif que la question précédente, nous n'avons aucune objection de principe par rapport à l'objectif de division d'immeubles existants. Pour autant, nous serons attentifs à ce que ça se passe de manière harmonieuse par rapport au cadre bâti existant et à la qualité voire la diversité des logements envisagés (nombre global, superficie, matériaux utilisés, public cible, etc.).

3. Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à

- Réaliser un recensement et une analyse de l'affectation réelle (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.) des terres agricoles dans la commune, qui inclurait toutes les terres utiles à l'agriculture (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), ainsi qu'une analyse détaillée des affectations non-nourricières des terres (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

1 2 3

Pas d'objection à envisager une réflexion sur ce sujet mais, sachant que cette tâche risque de mobiliser des moyens humains… et financiers, il faut esquisser au préalable ce qu'on pourrait faire du résultat et comment y parvenir. En bref, oui sur le principe mais à condition qu'on en fasse (puisse en faire) quelque chose par la suite.

- Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

1 2 3

La mise à disposition de terres agricoles communales est pas mal réglementée par des dispositions émanant de la Région Wallonne. Les communes peuvent influencer le choix final à la marge par l'un ou l'autre critère pouvant favoriser certains exploitants (par ex. les jeunes agriculteurs ou des exploitants bio ou…). Nous n'y voyons aucun inconvénient mais en ayant quand même en tête de ne pas tout focaliser sur ces seuls publics-cibles et en oublier les agriculteurs « traditionnels » de nos villages qui, pour la plupart, sont globalement respectueux de notre cadre paysager, avec des exploitations à « taille humaine », et peinent déjà à tenir le cap en raison de nombreuses contraintes de toutes parts.

- Garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

1 2 3

« Garantir » supposerait que des moyens contraignants existent ou sont possibles, ce dont nous ne sommes pas certains à ce stade. Mais c'est une chose à laquelle il faut impérativement veiller, d'abord par une sensibilisation des exploitants. C'est un sujet qui sans doute toute sa place au cœur d'une réunion du Plan Communal de Développement de la Nature ou de la Commission agricole.

4. Biodiversité et espaces verts

Votre liste est-elle favorable à

- Renforcer ou mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (ex. plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public…) ?

1 2 3

Notre groupe est totalement favorable au maintien d'un maximum d'espaces verts existants et d'en (re)verduriser. C'est un geste en faveur de la biodiversité autant que pour l'entretien des sites. C'est inscrit dans notre programme et c'est même complété par une volonté de repenser les plantations annuelles par des plantes ou des arbustes indigènes, mellifères,… dont l'entretien est bien plus léger pour le personnel communal et avantageux pour la biodiversité.

Au sujet de l'éclairage public, nous estimons que les mesures actuelles (« nuits noires » en semaine) sont le bon compromis entre la sécurité attendue par les habitants et l'intérêt biologique, d'autant que les espaces illuminés les heures concernés ne concernent pas plus

de 10% de notre territoire communal. L'efficacité de nouvelles mesures de diminution risquerait d'être plutôt marginale au-delà du symbole qu'elles pourraient contenir… Nous préfèrerions encourager et veiller à l'utilisation de luminaires plus adéquats pour limiter la pollution lumineuse.

- Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou·te·s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des agglomérations ?

1 2 3

Nos espaces verts doivent être ouverts le plus possible, et à tous ! Et, là où c'est pertinent, ils doivent être accompagnés d'un côté pédagogique et informatif sur le patrimoine naturel (faune, flore,…) du lieu en question. Un site « compris » est généralement plus simple à faire « respecter ».

5. Démocratie / Accès à l'information

Votre liste est-elle favorable à

- Améliorer l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier ?

1 2 3

Notre groupe s'inscrit sans nuance dans la participation citoyenne. On doit pouvoir accentuer et améliorer la publicité donnée à certaines enquêtes ou consultations. Dans le même esprit, pour des projets d'une certaine envergure pour lesquels des enquêtes ne sont pas forcément obligatoires, nous sommes assez favorables d'offrir la possibilité aux citoyens d'exprimer leur avis.

- Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

1 2 3

Pour EPY, c'est une évidence. Nous voulons recueillir un maximum d'avis (experts, utilisateurs, acteurs de terrain, riverains concernés, etc.) sur une situation donnée afin de nous éclairer autant que possible et de nous aider à prendre les meilleures décisions.
Certes, il reviendra toujours aux élus de décider et il est évident que nous ne saurons probablement pas toujours satisfaire tous les avis mais nous tenons à les entendre et, si

possible, dès les premiers « balbutiements » des projets (et pas quand les grandes lignes sont déjà tracées !).

Nous serons guidés par la recherche du meilleur compromis pour l'intérêt général et nous aurons aussi à cœur d'expliquer les raisons qui justifieront nos choix finaux, avec l'espoir qu'ils soient au minimum compris (même s'ils ne seront sans doute pas tous partagés…).

- Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

1 **2** **3**

L'étude en cours a déjà associé plusieurs commissions consultatives communales et il est évident que ça doit se poursuivre et que, plus largement, l'ensemble des ménages doivent être invités à participer à la démarche globale, au moins aux moments clés de l'étude.